

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.123

L'An Deux Mille Trois, le 18 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

12 DECEMBRE 2003

DATE D'AFFICHAGE

12 DECEMBRE 2003

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjointes.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, ISENDICK, JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. MOST par M. LE GUEUT
Mme MONTRON par M. BOISNARD
M. BUJARD par M. CHABANEAU
M. CAU par Mme CROUE
Mme COURTIN par Mme GRAMMATICO
M. FAVRE par Mme PELTIER
M. GUIARD par Mme JOLY
Mme LABEYRIE par Mme GEOFFROY
M. POTENNEC par Mme LECOMTE
Mme TERRIEN par M. DENIS

ABSENTS-EXCUSES : Néant.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 33

Mme ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : PROGRAMME DE REVETEMENTS DE CHAUSSEES 2003

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre des travaux de voirie, les Services Techniques de la Ville de ROYAN ont élaboré un Dossier d'appel d'offres en vue de réaliser le programme 2003 de revêtements de chaussées sur les voies suivantes :

- rue de la Garenne
- rue des Semis
- rue Etoile de la Mer (de l'avenue de Grande Conche au boulevard Garnier)
- boulevard Franck Lamy (du passage à niveau au giratoire du CAREL)
- rue Ampère (de la rue Samuel Besançon à la rue Arago)
- boulevard Daniel Hedde (du rond point Thibaudeau au boulevard Champlain)
- boulevard de la Marne (de la rue Besançon à la rue de Saujon)
- rue Branly (de la rue Ampère à la rue Fresnel)
- Fronton du Parc (aire de jeux de Pelote Basque)

ce qui représente une surface totale d'environ 27.500 m².

Ce programme a fait l'objet d'un Dossier de Consultation d'Entreprises comprenant 2 lots distincts:

- Lot 1 : Revêtements en enrobés
- Lot 2 : Peintures et marquages routiers

Ces travaux ont pour objet les rabottages par fraisage, le remplacement de bordures et caniveaux cassés, l'application d'enrobé à chaud noir et d'enrobé coulé à froid ainsi que tous les marquages routiers réglementaires.

Une procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert (cf articles 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics) a été lancée le 19 septembre 2003, la date de remise des offres était fixée au 29 octobre 2003. La Commission d'Ouverture des Plis s'est réunie le 30 octobre 2003, pour l'ouverture des offres.

La Commission d'Ouverture des Plis lors de sa réunion du 06 novembre 2003, a décidé de retenir les offres suivantes :

- Lot n° 1 : "Revêtements en enrobés" - Groupement EUROVIA/DAVID pour un montant de : 256 276,50 Euros TTC

- Lot n° 2 : "Peintures et marquages routiers" - Entreprise SIGNATURE SA pour un montant de : 10 321,48 Euros TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques concernant la réalisation du programme de revêtements de chaussées 2003,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux et d'Urbanisme du 24 septembre 2003,
- VU les choix de la Commission d'Ouverture des Plis du 06 novembre 2003,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises engagée par voie d'appel d'offres ouvert pour les travaux de revêtements de chaussées 2003.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation des marchés à intervenir avec les entreprises :
- Lot n° 1 : "Revêtements en enrobés" - Groupement EUROVIA/DAVID pour un montant de : 256 276,50 Euros TTC
- Lot n° 2 : "Peintures et marquages routiers" - SIGNATURE SA pour un montant de : 10 321,48 Euros TTC
- d'imputer les dépenses correspondantes au titre du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 décembre 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS